

Conférence du Pr Belpomme, dimanche 13 octobre 2019

Nous avons beaucoup apprécié durant une heure l'intervention préliminaire de Dominique Belpomme, oncologue, fondateur de l'ARTAC. Il explique bien les tenants et aboutissants liés au produit Linky. Son dossier sur le plan médical est documenté et expliqué le plus simplement possible ; il montre très bien les impacts sanitaires. A ce niveau, on peut dire, comme l'a indiqué un intervenant dans la salle, que D. Belpomme est -comme certains de ses confrères- un lanceur d'alerte.

Le problème ne vient évidemment pas de cette première partie. Cela s'est gâté lorsqu'il a laissé la parole aux participants à cette conférence.

Voici quelques temps forts...

Une première intervention est venue d'une personne victime d'une pose forcée. Après avoir fait l'éloge de D. Belpomme, elle a expliqué sa situation et indiqué que, suite à ce vandalisme du « partenaire » Enedis, elle est devenue EHS ; elle a été le plus court possible dans son intervention mais a été interrompue à un moment donné par le conférencier qui lui a dit : « Quelle est votre question ? » !

Dans son intervention préliminaire, D. Belpomme avait dit ceci : « On peut refuser le Linky lorsqu'il est à l'intérieur du logement, car on est dans la propriété privée ; on ne peut pas s'il est à l'extérieur ». Sur ce point précis -comme sur les autres d'ailleurs-, je partage totalement l'analyse d'Alain Carpon -notamment quand il explique pourquoi on peut refuser ; et sur son appréciation concernant le juriste ami de D. Belpomme. Il n'est donc pas du tout nécessaire de reprendre ces points. Je voudrais rajouter quelques éléments complémentaires :

A peu de choses près, on a l'impression d'entendre ce que disent Enedis et ... UFC-Que choisir !

C'est surtout la violence de sa réaction très catégorique qui pose problème !

Pour montrer les contradictions dans ce dossier, il est possible de parodier Prévert ; il y aurait donc deux catégories d'humains :

- ceux qui auraient la possibilité de refuser et les autres qui n'auraient pas le choix ;
- ceux qui ont le compteur à l'intérieur du domicile et ceux qui l'ont à l'extérieur ;
- ceux qui vivent dans une maison ancienne et ceux qui ont choisi de construire une maison nouvelle ;
- ceux qui vivent en immeuble et ceux qui ont une maison individuelle ;
- ceux qui paieront leur électricité selon des kWh et ceux qui paieront des kVa ;

- ceux qui paieront la relève à pied et ceux qui ne la paieront pas ;
- ceux qui ont leur compteur sur un panneau en bois et ceux qui l'ont sur un panneau synthétique ;
- ceux qui ont un accès à Internet et ceux qui ne l'ont pas ;
- ceux qui sont électro-hypersensibles et ceux qui ne le sont pas ;
- ...

Etrange logique !

Une autre intervention a marqué en fin de conférence-débat.

Une dame est intervenue pour dire qu'elle était EHS ; qu'elle vivait sans électricité, qu'elle utilisait des bougies ; qu'elle s'habillait en conséquence ; bien sûr elle est sensible à tout ce qui a rapport avec les ondes électromagnétiques. Son témoignage était très fort. Elle a complété son intervention en disant qu'elle avait une amie japonaise qui lui avait rapporté que, dans son pays, il n'y avait pas de portables autorisés dans les salles d'attente des cabinets médicaux. Du haut de sa science, D. Belpomme lui a rétorqué que ce n'était pas vrai, qu'il connaissait des amis japonais qui lui avaient dit tout le contraire. Pas un mot sur la situation de cette dame et sur son témoignage-calvaire !

En fin de matinée, une question a été posée sur le fait que les médecins ne délivrent pas souvent -après avoir examiné le patient- un certificat médical attestant de l'EHS. La réponse de D. Belpomme a été très intéressante : il faudrait que les médecins écoutent plus leurs patients. La réponse peut se retourner contre lui car c'est ce qui manque à ce spécialiste : écouter les intervenants !

On a l'impression qu'il se comporte en mandarin, sûr de son fait au niveau médical -ce qui est avéré- ... donc compétent dans presque n'importe quel autre domaine. On a l'impression qu'il ne veut pas fâcher certaines personnes ou certaines structures dans le but de trouver une nouvelle reconnaissance officielle; d'autant qu'à la fin de la conférence il a dit que peut-être il entrerait comme expert à l'OMS, ce qu'il espérait vivement. Nous aussi, mais pas en faisant de telles concessions, car quel besoin avait-il de sortir de l'objet de sa conférence pour parler du droit légal et illégal selon les circonstances de refuser le Linky ? Il faut espérer qu'il ne se laissera pas « influencer pour la recherche de la gloire » -et surtout pas par la « soif du gain »- comme le prescrit le serment d'Hippocrate.

La fête à Valenciennes a été en partie gâchée ; dommage !

Pierre Rose, membre du collectif ACCAD

<https://collectif-accad.fr>